

Alimentation électrique de secours des bâtiments

Extrait de la norme CSA C282:24

SECTION 6 GROUPE ÉLECTROGÈNE DE SECOURS

6.11 ÉCLAIRAGE DE SECOURS

6.11.1 APPAREILS AUTONOMES D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS DANS LES LOCAUX TECHNIQUES ET LES ENCEINTES

Le local technique ou l'enceinte qui renferme le système d'alimentation électrique de secours et le local technique qui renferme le ou les commutateurs de transfert automatiques doivent être équipés d'appareils autonomes d'éclairage de secours conformes à CSA C22.2 No. 141. Des lampes doivent être prévues en quantité suffisante pour assurer qu'un niveau d'éclairage minimal de 50 lux pendant 2 heures est disponible dans tous les emplacements où est installé l'équipement qui nécessite des réglages ou de l'entretien.

Note : Ce niveau d'éclairage est de beaucoup supérieur à celui exigé par le CNBC, qui n'exige que 10 lux pour l'éclairage des itinéraires de sortie de secours.

6.11.2 MISE À L'ESSAI DES UNITÉS D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS

Les essais des appareils d'éclairage de secours doivent être conformes au tableau 2 et à CSA C22.2 No. 141.

6.11.3 EXIGENCES RELATIVES À L'APPAREIL D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS

L'appareil d'éclairage de secours doit comporter :

- a) un circuit d'autodiagnostic automatique; et
- b) un parasurtenseur transitoire du côté alimentation de l'appareil.

Alimentation électrique de secours des bâtiments

Extrait de la norme CSA C282:24

Tableau 2

Exigences relatives aux inspections, aux essais et à l'entretien hebdomadaires

(Voir les articles [6.7](#), [6.8.1](#), [6.11.2](#), [7.3.1](#), [7.6.1](#), [10.7](#), [11.1.2](#), [11.4](#), [11.5.1](#) et [11.5.2](#) ainsi que les tableaux [3](#) à [5](#).)

-
1. Consommables :
 - a) Inspecter le niveau du carburant du réservoir auxiliaire (pression du gaz) et le niveau du réservoir principal (pression du gaz), le cas échéant. Une réserve d'au moins 2 heures doit être prévue (voir l'article 7.3.1).
 - b) Inspecter le niveau d'huile de lubrification.
 - c) Inspecter le niveau du liquide de refroidissement du moteur.
 - d) Inspecter l'étanchéité du moteur, de la génératrice, du ou des réservoirs de carburant et des systèmes de refroidissement.
 - e) Inspecter le bon fonctionnement de la pompe de transfert de carburant (le cas échéant).
 - f) Inspecter la contamination du filtre à carburant si le filtre est muni d'une cuve transparente.

 2. Système de démarrage :
 - a) Inspecter la propreté, le montage et la sécurité des bornes du démarreur électrique.
 - b) Démarreur à air comprimé :
 - i) Inspecter la pression des réservoirs d'air.
 - ii) Inspecter l'étanchéité des soupapes.
 - iii) Vérifier le bon fonctionnement du moteur et du compresseur auxiliaires par une mise à l'essai.
 - iv) Purger toute condensation.

 3. Accumulateurs et équipement de charge :
 - a) Inspecter le serrage et les signes de corrosion des connexions électriques.
 - b) Inspecter la propreté et la sécheresse entre les bornes de l'accumulateur.
 - c) Inspecter la propreté et le serrage des connexions électriques du chargeur.

 4. Moteur :
 - a) Vérifier le bon fonctionnement des réchauffeurs de lubrifiant et/ou de liquide de refroidissement.
 - b) Inspecter la tringlerie de commande du régulateur et le niveau d'huile (le cas échéant).
 - c) Inspecter le carter d'huile de la pompe à carburant (le cas échéant).
 - d) Inspecter la tension et l'usure des courroies de ventilateur.

 5. Tableau de commande :
 - a) la sécurité des couvercles du tableau de commande.
-

Alimentation électrique de secours des bâtiments

Extrait de la norme CSA C282:24

- b) Confirmer le fonctionnement des indicateurs d'essai par une mise à l'essai.
- c) Inspecter les réglages du tableau de commande (s'assurer que l'appareil est prêt pour le démarrage automatique).
- d) Mettre à l'essai les signaux d'alarme visuels et sonores de mauvais fonctionnement à distance, sur le panneau d'alarme d'incendie du bâtiment.

6. Inspecter le réglage des louveres pour assurer un bon fonctionnement.

7. Mettre à l'essai le ou les appareils d'éclairage de secours.

8. Vérifier si la température ambiante est supérieure à 10 °C

9. Vérifier la propreté des locaux du groupe électrogène et des commutateurs de transfert et l'accessibilité à tous les composants du système de secours.

10. Corriger tous les défauts découverts au cours des inspections et des essais.

11. Consigner toutes les inspections, les essais et les mesures correctives dans le livret (voir l'article 11.5.3).

Note : Les travaux décrits dans ce tableau doivent être effectués par une personne compétente ou par des individus formés par le fabricant du système.

(Source: Table 2, CSA C282:24, Alimentation électrique de secours des bâtiments. © 2024 Association canadienne de normalisation. Veuillez visiter <https://www.csagroup.org/fr/store/>)

Avec la permission de l'Association canadienne de normalisation (faisant affaire sous le nom de Groupe CSA), 178, boulevard Rexdale, Toronto (ON) M9W 1R3, ce matériel est tiré de les normes du Groupe CSA, CSA C282:24, Alimentation électrique de secours des bâtiments et CSA C282:24, Emergency electrical power supply for buildings. Il ne constitue pas la position totale et officielle du Groupe CSA sur le sujet en question, laquelle position n'est exprimée que dans les Normes complètes. Bien que l'utilisation du matériel ait été autorisée, le Groupe CSA n'est pas responsable de la façon dont les données sont présentées ou de toutes déclarations ou interprétations. Aucune autre reproduction des Normes n'est autorisée. Pour obtenir plus d'information ou pour acheter des normes et d'autres produits du Groupe CSA, veuillez visiter www.csagroup.org/fr/store/ ou composer le 1-800-463-6727.